



Schweizer Fleisch-
Fachverband
Union Professionnelle
Suisse de la Viande
Unione Professionale
Svizzera della Carne

Max Muster AG
Max Muster
Musterstrasse 1
0000 Musterhausen

Dübendorf, juin 2024

Contributions des maîtres d'apprentissage provenant du fonds de la contribution aux frais d'application

Madame, Monsieur,

Si vous ne formez pas d'apprentis, cette lettre est uniquement à titre d'information.

Le Fonds paritaire a fait ses preuves depuis sa création il y a presque 20 ans. Il est financé par la contribution aux frais d'exécution conformément à la convention collective de travail (CCT). Le Fonds finance des mesures qui favorisent la formation professionnelle ainsi que la sécurité et la protection de la santé au travail.

Il y a quelques années, le Comité central de l'UPSUV a décidé d'augmenter les contributions des maîtres d'apprentissage pour les formations de deux et trois ans avec succès. **Conditions:** Au moment de la réussite de la procédure de qualification, toutes les autres professions sont également éligibles, à condition qu'au moins deux tiers de la durée de l'apprentissage aient été effectués de manière prouvée dans une entreprise de formation soumise à la CCT. Un changement d'entreprise formatrice au cours de la formation initiale n'est pas pris en compte.

Pour chaque certificat fédéral de capacité réussi en tant qu'assistant officiel Viandes (AO viandes), une contribution de soutien de CHF 200.– est également prévue. Pour les procédures de qualification réussies en 2024, les indemnités suivantes seront versées :

Par certificat / attestation	Indemnité en CHF
Certificat fédéral de capacité (CFC)	1000.–
Certificat fédéral de capacité (CFC) sur le chemin d'un 2 ^e apprentissage raccourci	600.–
Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	600.–
Certificat de capacité (AO viandes)	200.–

La demande pour le dédommagement pour l'année 2024 doit être soumise d'ici **au 30 septembre 2024** au plus tard, par écrit, accompagnée d'une copie du **CFC, de l'AFP ou AO viandes**, ainsi que de la **copie du bulletin de notes** auprès du Secrétariat de l'UPSUV (voir annexe).

Il va de soi que nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Philipp Sax
Direction du secteur politique de formation
Membre de la direction



Formulaire numérique



Contributions des maîtres d'apprentissage provenant du fonds de la contribution aux frais d'application

Demande pour le versement du fonds pour les frais d'application pour
procédures de qualification terminées avec succès en 2024



Formulaire numérique

Entreprise formatrice

Nom:

Rue:

CP/Lieu:

Personne responsable:

N° de téléphone:

2/3 de la durée de l'apprentissage au moins ont été effectués dans l'entreprise formatrice mentionnée
ci-dessus soumise au CCT pour la boucherie-charcuterie suisse:

Oui **Non** ← **Cochez la case correspondante.**

Annexes-demande → Ne pas envoyer de documents originaux! **Seulement copies!**

Nombres de diplômés

	Certificat fédéral de capacité (CFC) et bulletin de notes Contribution: CHF 1'000.– par CFC	Montant total CHF	
	Certificat fédéral de capacité (CFC) et bulletin de notes , par le biais d'un deuxième Apprentissage raccourci Contribution: CHF 600.– par CFC	Montant total CHF	
	Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et bulletin de notes Contribution: CHF 600.– par AFP	Montant total CHF	
	Certificat de capacité (AO viandes) et bulletin de notes Contribution: CHF 200.– par AO	Montant total CHF	
total		CHF	
IBAN:	CH _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		

Lieu et date

Tampon et signature

Observations:

- La demande doit être soumise au Secrétariat de l'UPS V d'ici **au 30.09.2024 au plus tard.**
- Le paiement ne sera pas effectué si vos documents annexés ne sont pas complets et la présente demande **n'a pas été complétée** et signée correctement.